

16 jan 2004 -18:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 16 janvier 2004](#)

Biocarburants

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la protection de la Consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de transposition de la directive européenne 2003/30 du 8 mai 2003 pour la promotion de l'utilisation de biocarburants renouvelables et d'autres carburants renouvelables dans le transport.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la protection de la Consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de transposition de la directive européenne 2003/30 du 8 mai 2003 pour la promotion de l'utilisation de biocarburants renouvelables et d'autres carburants renouvelables dans le transport.

La directive européenne vise à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables pour remplacer le gazole ou l'essence à des fins de transport, en vue de contribuer à la réalisation d'objectifs consistant à respecter les engagements en matière de changement climatique, à assurer une sécurité d'approvisionnement respectueuse de l'environnement et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Les biocarburants sont des combustibles liquides ou gazeux utilisés dans le transport et produits à partir de la biomasse. L'origine de cette biomasse est très diverse. Il peut s'agir de la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et de ses industries connexes ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux. Le gouvernement entamera immédiatement des négociations avec le secteur afin d'amener sur le marché, à partir de 2005 - de la même façon que cela s'est passé pour les carburants pauvres en soufre - un biocarburant qui satisfera au pourcentage de la directive et ceci à un prix inférieur à celui des autres carburants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>